



Le abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

LE POLITIQUE.

SOMMAIRE. — O'Connell à Dublin. — Négociations relatives aux Dardanelles. — Arrêt de la cour de cassation dans l'affaire du *Réformateur*. — Chronique judiciaire. — Confrontation de Fieschi avec Nina Lassave. — Nouvelles perquisitions de la justice dans la maison des époux Maës. — Découvertes. — Incidents relatifs à la succession. — Composition du jury d'examen des produits de l'industrie belge envoyés à l'exposition. — Arrivages maritimes à Anvers — Levée du camp de Beverloo. — Renseignemens statistiques sur les routes et les rivières dans la province de Liège. — Une partie de chasse chez Rothschild. — Nouvelles diverses.

ANGLETERRE.

Londres, le 3 octobre. — M. O'Connell a fait mardi sa rentrée dans Dublin aux acclamations de la population de la ville et des villages voisins. Arrivé à son domicile, il a harangué ses concitoyens du haut de son balcon. Il a donné de grands éloges au ministère anglais, qui veut sincèrement, a-t-il dit, placer l'Irlande sur le pied d'une égalité non pas nominale, mais réelle avec la Grande-Bretagne. Il s'est prononcé, comme de coutume, contre les sociétés secrètes, et a recommandé qu'on évitât avec le plus grand soin toute espèce d'acte de violence et toute espèce de tumulte, afin de ne fournir aucun moyen de calomnie aux ennemis de la cause réformatrice. Chaque phrase de son discours a été couverte d'applaudissemens. Il a reçu une adresse de l'*Union Politique, des Arts et Métiers de Dublin*.

On a des nouvelles toutes récentes de lord Durham au ministère des affaires étrangères; le noble lord est à Constantinople, et paraît décidé à faire résoudre d'une manière définitive et formelle la question de la fermeture des Dardanelles. En même temps, la flotte anglaise s'est rapprochée du canal, non point pour commencer les hostilités, car les sanglans conflits ne sont plus dans les formes diplomatiques, mais pour soutenir par l'aspect et la présence de forces considérables, la négociation que le diplomate engagera avec la Porte ottomane.

On disait que lord Durham avait sollicité une démarche commune de la part de l'ambassadeur français à Constantinople, et qu'il n'avait pas trouvé chez l'amiral, cette adhésion complète qui pouvait donner de la force et de l'énergie à sa réclamation. L'ambassadeur de France aurait, dit-on, déclaré qu'il n'avait ni mission, ni pouvoirs pour agir d'une manière aussi décidée.

FRANCE.

Paris, le 4 octobre. — Le ministère ne publie aucune nouvelle d'Espagne et nous n'avons pas ouï dire qu'il soit arrivé de courrier extraordinaire; de sorte que les lettres venues par courrier simple sont au niveau des estafettes et des dépêches télégraphiques. Il y a long-temps que cette circonstance ne s'était présentée.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la cour de cassation, chambre criminelle, a rendu son arrêt dans l'affaire du procureur-général de Paris contre le *Réformateur*. La cour a rejeté le pourvoi de M. Martin (du Nord); l'arrêt décide, de la façon la plus explicite, que l'article 365 du code d'instruction criminelle qui prohibe le cumul des peines s'applique aux

délits de la presse. La cour s'est basée sur les mêmes motifs pour rejeter le pourvoi du procureur-général contre la *Tribune*.

Par ordonnance du roi, en date du 31 août dernier, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, M. Samuel Hahnemann a été autorisé à exercer la médecine en France. On sait que M. Hahnemann est le fondateur de l'homéopathie.

On lit dans le journal ministériel du soir, l'ordre du jour suivant :

Dans une visite ordonnée par la police judiciaire, des papiers saisis, ayant fourni la preuve que M. Nicolas, capitaine au 37^e de ligne, entretenait une correspondance secrète et hostile au gouvernement, cette conduite reprehensible exigeait une punition prompte et exemplaire. Le ministre de la guerre informe l'armée que, sur sa proposition, conformément aux lois en vigueur, le roi, par décision du 27 septembre, a prononcé la mise en non-activité, par retrait d'emploi, de M. le capitaine Nicolas qui, sciemment, a manqué d'une manière grave à la discipline, et méconnu le premier devoir d'un militaire.

M. le général Sébastiani a été reçu aujourd'hui aux Tuileries.

Le *Journal des Débats* contient un long article contre la constitution des cortès de 1812, et dans un autre article en quelques lignes il dit qu'il ne saurait partager l'enthousiasme de la bourse de Londres pour M. Mendizabal. On peut, dit-il, être un financier distingué, sans être un homme d'Etat capable de sauver un pays, et surtout dans les déplorable circonstances où se trouve la Péninsule.

Le froment est maintenant meilleur marché en France qu'il ne l'a été depuis 1819. Le prix moyen pour toute la France, fin septembre 1835, a été de 13 fr. 66, et le cours le plus bas des 17 années précédentes a été de 14 fr. 53, 1824.

Les journaux allemands parlent avec enthousiasme d'un grand feu d'artifice qui a eu lieu le 18 septembre au camp de Kalisch. On avait construit une ville tout exprès pour la brûler, et dans cette ville une forteresse tout exprès pour la faire sauter en l'air. Le nombre des fusées était tellement grand, que selon l'expression d'un journal allemand, toutes les étoiles du ciel semblaient tomber sur la terre pour la dévorer.

Ce spectacle magnifique, qui éblouissait les yeux, devenait plus imposant encore par le concert gigantesque qui agissait dans le même instant sur les nerfs des spectateurs. Plus de 2500 musiciens, choisis parmi les plus distingués, et autant de chanteurs, faisaient entendre tour à tour différens mor-

ceaux devant le grand pavillon où se trouvaient placées les cours de Berlin et de Pétersbourg, ils exécutaient ensemble l'air *Dieu sauve l'empereur*, dont le refrain fut répété chaque fois par toute l'armée. Des coups de canon, qui partaient avec une précision étonnante, frappaient la mesure dans ce concert sans exemple.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

M. Pépin est malade. Des quatre prisonniers les plus compromis, Fieschi est aujourd'hui le mieux portant.

On assure que le bourrelier Morey, arrêté comme Fieschi, est retombé dans la résolution de se laisser mourir de faim, et qu'après avoir consenti, il y a deux jours, à prendre quelques alimens, il refuse actuellement toute espèce de nourriture. (G. des Tribunaux.)

Hier et aujourd'hui, Fieschi a été confronté avec Mlle. Nina Lassave. A la suite de l'interrogatoire d'hier, Fieschi lui a donné dix francs pour s'acheter une robe.

Fieschi, nous assure-t-on, quelque singulier que paraisse ce fait, est persuadé qu'il n'a tué personne. Il croit qu'il ne court risque que de la déportation, et hier, comme il s'exprimait en ce sens dans sa confrontation, Nina Lassave allait le détromper, lorsqu'elle a été interrompue par le magistrat instructeur.

Il paraît que son erreur a surtout été entretenue au moyen d'une édition du *Journal de Paris*, imprimée exprès pour lui chaque jour.

Fieschi, dans ses loisirs, avait, nous assure-t-on, dicté une trentaine de pages de mémoires à un sergent de ville commis à sa garde; il en avait même écrit quelques-unes dont l'homme de police espérait tirer bon parti en les faisant autographier; mais M. Gisquet a fait main basse sur le tout.

Un journal du matin parle d'une scène extraordinaire qui se serait passée mercredi au domicile des époux Maës. Les deux cadavres auraient été tirés de leur cercueil, revêtus de leurs habits, replacés sur le théâtre de l'événement, où tout avait été rétabli comme au moment du crime, et le domestique Petrus, sur qui portent les principaux soupçons, ramené dans ce lieu, n'aurait pas vu ce spectacle sans émotion, ce qui, du reste, n'aurait rien d'extraordinaire, quand on le supposerait innocent.

Tel est, du moins, le bruit du quartier. On ajoute que la découverte faite il y a quelques jours, d'un gilet sanglant appartenant à cet homme, dans le fond d'une remise, derrière un tas de bois, est due à cette circonstance que, laissé libre, mais surveillé

UNE PARTIE DE CHASSE CHEZ M. ROTHSCHILD.

Paris, samedi 4 septembre.

Je n'ai eu garde, monsieur, de négliger l'aimable invitation de M. le baron de Rothschild, et je puis vous entretenir de la partie de chasse de Ferrières, que je vous avais annoncée dans ma dernière lettre. Ferrières n'est pas la propriété de prédi. lection de M. le baron de Rothschild, et encore moins de madame, qui préfère avec raison la jolie résidence de Boulogne, véritable *Bagatelle* de cette famille; Ferrières est plutôt une ferme qu'un château; mais c'est là que M. de Rothschild fait de l'agronomie en grand seigneur; c'est là, si mieux aimez, qu'il joint de la vie champêtre en patriarche israélite, en descendant d'Esau et de Jacob, au milieu d'une contrée peu pittoresque, il est vrai, mais qui est un autre pays de Canaan par la fertilité, et où, d'ailleurs, il acquiert peu à peu assez de terrain pour y transporter les douze tribus, s'il lui prenait envie de restaurer le royaume de ses pères. Ferrières appartenait, avant M. le baron Rothschild, au duc d'Orléans, au fameux Fouché de Nantes qui, depuis sa disgrâce sous l'empire, avait essayé d'y jouer le rôle de gentilhomme fermier. L'ex-oratorien Fouché se trouvait là, dans la Brie, non loin du collège de Juilly, où il avait été préfet des études, ce que nous appelions maître de quartier et *chien de cour* dans les lycées de Paris.

Je ne vous décrirai pas, monsieur, la façade de l'habitation de M. le baron de Rothschild. Elle n'appartient à aucun ordre d'architecture: ce serait plutôt une façade d'auberge qu'une façade de château; à peine en avez-vous franchi le seuil que, vous voilà dans un palais que le roi Salomon dut meubler avec le rebut des ornemens du tem-

ple. Vous entrez dans une espèce d'arsenal où vous admirez des décorations d'armes antiques en trophées et des armoires remplies de fusils; cette salle a une couleur et même une odeur de féodalité. A gauche est le grand salon de réception; pièce vaste, magnifiquement et surtout confortablement meublée; plus loin, une bibliothèque qui brille plutôt par les curiosités qui y sont rassemblées que par les livres qu'elle contient: un boudoir d'un goût exquis, digne d'une princesse ou d'une fée, mais qui, à ce titre, est tout juste digne de la châtelaine dont chacun sait que la royale libéralité et la gracieuse bonté, les qualités de l'âme et les charmes extérieurs, peuvent triompher de tous les parallèles comme de tous les contrastes.

Pour gagner la salle à manger qui pourrait être plus grande mais où trente personnes peuvent cependant s'asseoir à l'aise autour de la table seigneuriale ou patriarcale... à votre choix, il faut revenir sur vos pas, admirer encore le salon, encore la salle d'armes et traverser une vaste galerie toute tapissée de ces vieux cuirs de Venise si rares aujourd'hui et où M. de Rothschild a réuni un musée d'antiquité que lui envient tous les riches et tous les amateurs. Le premier étage du château se compose d'une suite de petits appartemens fort agréables. Il y avait naturellement peu de dames invitées à cette partie.

Mme la comtesse de Montalivet, quoique habituellement souffrante, avait pu accompagner son mari, qui a toujours de la santé, pour deux. Voici la liste des chasseurs, titre auquel, pour quelques uns, le titre de *convive* serait bon à substituer.

M. le comte d'Appony et son fils. M. le comte de Montalivet.

M. le comte de Flahaut. M. le duc d'Elchingen. M. le général Carbonel. M. de Rumigny. M. le Montguyon. M. Vatout. M. le comte de Saint Aulaire, et M. le duc Deazes.

Je termine par le beau-père et le gendre qui n'eurent à se reprocher la mort d'aucune bête, grosse ou petite, mais ils figurèrent très glorieusement au déjeuner qui fut servi à dix heures précises. Le duc d'Orléans était arrivé à neuf heures et demie. Comme vous voyez, monsieur, le prince était là en petit comité, dans une sorte d'intimité même, et les seigneurs châtelains de Ferrières avaient l'intention de ne faire que peu de bruit de cette partie dans le département, pour éviter à S. A. R. les salamalecs officiels de l'administration. Le préfet et le maire demeurèrent toute la journée l'un à sa préfecture, l'autre à sa mairie, ignorant complètement l'honneur que le prince héréditaire faisait au gibier de Seine et Marne. Le déjeuner fut charmant; pendant toute sa durée, un admirable orchestre de cors de chasse placé dans gondole payoïée sur la pièce d'eau en face le château, nous donna des aubades qui rappelaient aux convives pour quelle expédition ils prenaient des forces. Aussi, en se levant de table, chacun de nous, sans autre signal, s'élança pour ainsi dire sur ses armes, et partit avec les vœux de Mme de Rothschild, qui alla discrètement et délicatement s'occuper d'une agréable surprise à laquelle nous étions loin de songer au sortir d'un déjeuner si substantiel. Il s'agissait d'une battue en plaine. Pour éviter toute confusion, ou plutôt pour marquer à chacun son poste, la ligne de chasseurs était tracée avec des jalons. Le prince tenait le milieu, avec le baron de Rothschild à sa gauche et le comte d'Appony à sa droite. Que je n'oublie pas un personnage essentiel. M. de

dans la maison, on l'a vu diriger de ce côté des regards inquiets qui ont éveillé des soupçons. Une houcle d'oreille de grand prix avait été trouvée dans la poche de ce gilet; un journal dit que, pour s'assurer si elle n'avait pas été arrachée de l'oreille de madame Maës, la visite du corps avait été ordonnée, et que le rapport du docteur Olivier constate que le cartilage de l'oreille est comme brisé, mais par le seul effet du marteau. Quelle apparence, en effet, si cette parure est aussi précieuse qu'on le dit, que madame Maës l'eût sur elle le matin en se levant.

Pendant que la justice criminelle informe encore sur l'affreuse catastrophe de la rue des Petites-Ecuries, la justice civile commence être saisie des difficultés les plus graves.

Une lettre du frère de Mme. Maës, publiée dans la *Gazette des Tribunaux*, a déjà fait connaître que l'on élèverait, en fait, la question de savoir lequel des deux époux a survécu le dernier aux coups portés par les assassins, et par conséquent à quelle famille l'opulente succession de M. Maës doit être attribuée.

Outre l'appréciation des circonstances de fait, se présentera sans doute encore la question de savoir si l'art. 720 du code civil peut régler les présomptions de prédécès, lorsque le sieur et dame Maës n'étaient pas respectivement appelés à la succession l'un de l'autre, et lorsque la femme seule était légataire de son mari.

Lundi, les parties intéressées, qui sont les héritiers de la femme et les héritiers du mari, se sont présentés pour faire procéder à la levée des scellés et à la confection de l'inventaire, lorsque s'est élevée une première question, celle de savoir si les dispositions de l'art. 928 du code de procédure civile permettaient de procéder aux opérations en présence des corps des sieur et dame Maës, qui se trouvaient dans leur domicile, déposés dans des cercueils de plomb, après avoir été embaumés.

Deux autres questions également importantes se sont élevées; il s'agissait de savoir si les héritiers du mari, qui avaient fait des dispositions pour transporter les deux corps en Belgique, dans un tombeau que M. et Mme. Maës se sont fait élever, auraient le droit de le faire sans la participation des héritiers de la femme.

En dernier lieu, il fallait déterminer si l'inventaire se ferait seulement à la requête des héritiers de la femme à l'exclusion des héritiers du mari, ou à la requête des deux branches d'héritiers.

M. Gaschon, juge d'instruction, avait formellement autorisé la levée des scellés et la confection de l'inventaire, à la requête des héritiers respectifs.

Un référé a été introduit devant M. Eugène Lamy, président de la chambre des vacations.

M. Lamy a ordonné :
1° Qu'il ne serait procédé aux opérations de scellés et d'inventaire, dans l'état de choses actuel, qu'après qu'il aurait été ultérieurement statué au principal, sur la translation des sieur et dame Maës en Belgique; en conséquence, que l'un et l'autre cercueils seraient de nouveau et provisoirement transportés au cimetière de l'Est, dans un caveau appartenant à l'administration des pompes funèbres;

2° Qu'il serait procédé aux opérations dont il s'agit, à la requête des héritiers des sieur et dame Maës, tous les droits et moyens des parties respectivement réservés, et sans que la présente ordonnance puisse attribuer aucuns droits ou qualités à aucune des parties contendantes.

Un vieux sapeur, qui a, pour la troisième fois, renouvelé son engagement militaire dans le 22^e régiment de ligne, a comparu devant le premier conseil de guerre, présidé par M. Kleinenberg, colonel du 5^{me} régiment de hussard, sous la prévention du vol de quatre pantalons, au préjudice du maître armurier.

St.-Ange, l'inspecteur des forêts de l'arrondissement; car c'était lui qui conduisait la chasse.

Vous n'attendez pas, monsieur, que je vous raconte ni mes exploits, ni ceux de tous nos chasseurs, depuis Ferrières jusqu'à Bellassises, et depuis Bellassises jusqu'au retour à Ferrières. En historien modeste, je dois m'effacer, quant à moi, entièrement; je me contenterai de vous dire que nous tuâmes collectivement 300 pièces, dont 5 chevreuils; M. de Montguyon, officier du duc d'Orléans, fut à bon droit proclamé le roi de la chasse. MM. les aides-de-camp ont de quoi exercer leur coup-d'œil dans je ne sais combien de parcs réservés, où ils ont seuls le privilège de tuer le gibier. Le duc d'Orléans lui-même ne fut que le troisième ce jour-là, n'ayant tué que 25 à 30 pièces. Ce jeune prince ne manque pas d'adresse, mais il est d'une bonne politique qu'il n'acquière pas la réputation du grand-père de son cousin, le duc de Bordeaux. A Bellassises, première halte indiquée, nous trouvâmes dans le bois de Bony une tente dressée où les dames nous attendaient pour présider à un second déjeuner servi en pièces froides. Ce fut là que nous trouvâmes aussi MM. de Saint-Aulaire et Decazes qui s'étaient éclipsés depuis le premier repas du matin, pour aller faire de l'agronomie spéculative à la ferme-modèle de noire hôte, et qui en revenaient enthousiasmés.

Après le second déjeuner, nous nous remîmes lentement en marche; mais sur les quatre heures, nous commençons, malgré toute notre bravoure, à ne plus si bien supporter la fatigue, la chaleur et la soif, lorsque nous aperçûmes un joli kiosque en écorces d'arbres, qui me sembla un petit palais de féerie rustique. Je n'étais pas le seul à invoquer le bon génie du lieu, et M. de Rothschild lui-même, dont

M. le président: Comment une vieille moustache comme vous a-t-elle pu se déshonorer en commettant un vol?

Le vieux sapeur, d'un air humilié: C'est vrai, mon colonel. (Puis avec vivacité): Mais, mille tonnerres! j'avais une femme qui me tourmentait comme un démon pour que je lui repassasse quelque argent pour fricoter; c'était à n'y pas tenir. Elle menaçait de me quitter, et moi qui l'aimais, ça m'a tourné cette vieille boule, et alors quoi... j'ai mis en plan les pantalons du maître armurier pour 15 fr.

M. le président: Vous avez fait une belle chose!

Le vieux sapeur: Je suis un gueux, un scélérat, je me suis laissé tricher par l'Amour. Après 2 ans de service. J'en avais bien vu cependant de ces particulières, elles n'avaient pu enfoncer le grognard. Toujours fidèle à l'honneur...

Le défenseur: Je prie le conseil de consulter l'état de punitions, il ne constate que fort peu et de fort légères fautes, dans une carrière déjà si longue, où la discipline est si susceptible et si rigoureuse.

M. Tugnot de Lannoys, commandant rapporteur, soutient l'accusation, et néanmoins il rappelle au conseil les bons antécédents de ce vieux soldat.

Le conseil, touché du repentir de la vieille moustache, que quelques larmes ont humectée pendant le réquisitoire de M. le rapporteur, et ayant égard à une première faute, a prononcé à la minorité de faveur de trois voix contre quatre, l'acquiescement de Claudel.

Après la lecture du jugement, M. le rapporteur a adressé une paternelle admonition au vieux sapeur qui, pinçant ses lèvres, a promis de ne plus se laisser tricher par l'Amour, et de mieux respecter le bien d'autrui.

Scevola Garmagnole: tels sont les nom et prénom que l'honnête cordonnier, qui vient prendre place sur le banc des prévenus, décline à M. le président de la police correctionnelle. Scevola Garmagnole, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom, est prévenu de voies de fait envers un soldat. Le grenadier, qui vient déposer contre lui, affirme que Garmagnole l'a appelé canaille et lui a porté des coups. Garmagnole, de son côté, jure ses grands Dieux que c'est le grenadier qui a été l'agresseur. C'est bien peu noble pour un homme d'uniforme, dit-il, de venir ainsi déposer contre moi qui ai été le plus faible, qui ai été jeté par terre. Voilà qui me semble particulièrement injuste.

J'ai été le battu, et voilà M. le plaignant-militaire qui veut encore me faire condamner. Je demande qu'on appelle des témoins à décharge, qu'on fasse venir tout mon quartier, on verra si je suis un homme de bataille. Voyez donc un peu le grenadier, MM. les juges! il en mangerait dix comme moi, vous en mangeriez dix comme moi, grenadier! Comment voulez-vous donc que j'ai été vous attaquer! Soyez juste, grenadier.

Malgré cet appel fait à une favorable déposition, le grenadier persiste dans la plainte que justifient d'ailleurs d'autres témoignages reçus dans l'instruction écrite.

Scevola Garmagnole est condamné à 25 francs d'amende.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

LL. MM. seront de retour de Ramsgate jeudi prochain.

la prévoyance n'avait pas été si loin, aurait payé bien cher en ce moment, cette baguette de Moïse qui faisait jaillir les sources des rochers. Mais admirez la délicate attention des dames, dernière magie laissée à notre civilisation: c'était là que nous étions ménagés la surprise dont j'ai dit deux mots. La bonne et parfaite madame de Rothschild avait prévu seule que nous arriverions là harassés de lassitude et haletants de soif. Le kiosque n'était pas seulement un bijou d'architecture rustique, qui obtint tous les compliments du prince; grâce à la châtelaine de Ferrières, sous cet abri protecteur nous trouvâmes des rafraîchissements à la glace, de toutes sortes. Je vous laisse à juger, monsieur, du redoublement de notre admiration; au si lorsque, la chasse finie, nous nous vîmes en présence du château, ce fut par un sentiment de reconnaissance pour madame de Rothschild, et en son honneur seul, que, d'un commun accord, nous déchargeâmes nos fusils sous ses fenêtres.

Mais nous n'avions pas épuisé tout le bonheur de la journée: l'heure du dîner approchait, il ne nous restait même que le temps d'aller faire un peu de toilette. Chacun monta en conséquence dans sa chambre et redescendit en état de prendre place à table.

Une musique militaire se fit entendre du dehors pendant tout le repas. On avait fait venir exprès les musiciens du régiment de Picpus. Enfin après le dîner, nous vîmes encore respirer le frais sur le perron, et quelques-uns d'entre nous jusque sous les arbres qui étaient illuminés avec des globes de couleur. M. le baron de Rothschild a, comme on sait, le goût des illuminations: ce goût va chez lui jusqu'à faire volontiers entourer ses résidences, Ferrières comme Boulogne, d'une véritable surabondance de réverbères.

L'exposition ne sera pas fermée le 15 de ce mois, comme on l'avait annoncé; elle sera prorogée jusqu'au 30. Cette résolution est prise dans l'intérêt du public, des exposants et du jury. C'est même ce dernier qui en a exprimé le premier le vœu afin d'avoir plus de temps pour le travail important dont il est chargé.

Le jury d'examen s'est divisé en cinq sections composées comme suit:

1^{re} section. MM. Basse, président; Burdo-Slas, David-Fichbach, de Bast-Dehert, de Hemptinne, Doucet, Dousberg, Verrue-Lafrancq, Béthune, rapporteur. Cette section est chargée de l'examen des tissus de chanvre, de lin, de laine, de coton, de soie et de matières premières.

2^e section. MM. Burdo-Slas, président; Basse, Béthune, de Bast-Dehert, de Hemptinne, Guillery, Henrard, Verrue-Lafrancq, Vifquin, Kindt, rapporteur. Cette section doit examiner les machines mécaniques, métiers, outils et ustensiles.

3^e section. MM. Smits, président; Cauchy, Froidmont, Suys, Vifquin, Wilmar, rapporteur. La 3^e section doit examiner la quincaillerie, la coutellerie, les instruments de chirurgie, armes, etc.

4^e section. MM. de Stassart, président; Cauchy, Gachard, Kindt, Quetelet, Smits, Suys, Vifquin, Guillery, rapporteur. Cette section comprend les objets de sciences et arts, meubles, orfèvrerie et bijouterie.

5^e section. MM. Henrard, président; David-Fichbach, Froidmont, Guillery, Quetelet, Suys, Wilmar, Cauchy, rapporteur. Les objets déferés à l'examen de cette section sont les produits chimiques, minéraux, cuirs, toiles cirées, fers, cristallerie et verrerie.

Il a été résolu que chacun des articles exposés serait mentionné dans les rapports des sections même lorsqu'il n'y aura pas lieu de le citer avec éloge, afin que le jury ait la garantie qu'aucun objet n'aura été omis dans l'examen qu'il est appelé à faire.

(Libéral.)

Voici la récapitulation des navires de commerce arrivés dans le port d'Anvers pendant le mois de septembre 1835:

« Américains 5, anglais 24, belges 28, danois 13, espagnol 1, français 6, hambourgeois 3, hanovriens 19, kniphaisien 1, lubekois 1, mecklenbourgeois 5, napolitain 1, oldenbourgeois 2, prussiens 2, rostocquois 1, russe 1, suédois 4. Total, 117 navires, jaugeant ensemble 14,527 tonneaux et ayant, non compris les capitaines, 569 hommes d'équipage. Les bateaux à vapeur anglais, qui sont compris dans le total des navires, ont fait pendant ce mois huit voyages de Londres à Anvers, et y ont amené 294 passagers.

Pendant tout ce mois les affaires ont été très-animées et les ventes qui ont été considérables l'ensent été encore plus, si, malgré la hausse presque générale des denrées, plusieurs détenteurs ne s'étaient retirés du marché. Il s'est vendu environ 28,000 balles de café, 1022 balles de coton, 19,960 cuirs, 650 balles de poivre, 1800 barils de potasse, 250 barriques et 3800 balles de riz, 189 barriques, 9616 caisses et 3200 sacs de sucre, 623 boucauts de tabac, 13 caisses d'indigo, 240 balles de sumac, 17,500 kilog. de bois de teinture; 24,000 kilog. de soufre brut et 35 barriques de soufre raffiné.

Nous apprenons que M. Thiers, ministre de l'intérieur de France, est arrivé à Lille, d'où

M. le duc d'Orléans retourna à Paris vers dix heures enchanté de sa journée, enchanté surtout de Madame de Rothschild, et nous ayant répété qu'il connaissait peu de dames châtelaines qui eussent autant de grâce et de goût. J'ajouterai que la vraie courtoisie vient du cœur, et que madame de Rothschild est la bonté même: mère de famille, elle est aussi digne d'admiration que dame châtelaine. Dans toutes les conditions de la vie où le ciel l'eût placée, elle eût été digne d'elle-même. C'est le vrai trésor de la maison Rothschild.

Dimanche dernier, en allant remercier M. et Mme. de Rothschild de leur bon accueil, je me trouvais participant à une nouvelle chasse; mais celle-ci avait lieu sur une échelle plus bourgeoise: au lieu du prince royal, Ferrières recevait MM. Dupin, Gougaud, d'Houdetot, d'Eichtal, etc., etc. MM. Duchâtel et Persil avaient été invités, mais avaient fait défaut. J'admirai le tir de M. le président de la chambre, quoique peut-être on puisse critiquer le mouvement de jambe dont il accompagne l'explosion du fusil. Celui qui se trouve auprès de lui risque, ma foi, de recevoir le coup de pied de l'orteur; et si M. Persil ou son confrère avait été de la partie, il aurait bien pu ne pas y échapper. Cette seconde visite à Ferrières m'a privé d'assister à la fête que M. Jacqueminot donnait ce même dimanche dans sa campagne de Meudon. J'avais été prié, et il paraît que j'aurais été témoin d'un incendie qui a failli compromettre toutes les forêts de la couronne de ce côté des environs de Paris. On ne peut être partout, et d'ailleurs, monsieur, je savais que la chasse dont je viens de vous faire la description succincte suffirait à ma correspondance cette semaine.

(Chronique de Paris.)

il se propose de venir à Bruxelles, pour voir le chemin de fer et visiter l'exposition des produits de l'industrie.

Les cours de l'école vétérinaire et d'économie rurale, pour l'année scolaire 1835-1836, s'ouvriront le 15 du courant.

Tous les élèves devront être rendus ce jour-là au local de l'école, à huit heures et demie du matin.

(Moniteur.)

Lors de l'arrestation du nommé Louis Demaeght pour avoir maltraité M. Cockerill, le garde de ville Schavye a reçu un coup de pied au bas-ventre, qui le tiendra alité pendant plusieurs jours. On attribue la fureur à laquelle Demaeght s'était portée envers son épouse à des liaisons intimes qu'elle entretenait avec un sergent de la garde-de-sûreté.

LIEGE, LE 6 OCTOBRE.

On lit dans les journaux anglais que le roi Léopold a dû quitter avant-hier Ramsgate pour se rendre à Londres. Nous trouvons les lignes qui suivent dans un journal de Bruxelles :

Le duc de Wellington est arrivé à Ramsgate de sa résidence de *Warmercastle*, accompagné du comte Rosslyn pour faire une visite au roi.

Le camp de Beverloo va être levé. Voici des renseignements exacts sur les diverses destinations des corps qui occupent en ce moment cette position :

Le 3^e régiment de ligne quittera le camp demain, 7 octobre; les 1^{er} et 2^e bataillons, ainsi que l'état-major vont à Ostende; le 4^e bataillon va à Nieupoort.

Le 5^e part le 8, il va à Bruges.
Le 6^e part aussi le 8, il va à Bruxelles.
Le 7^e part le 7, le 2^e bataillon, va à Turnhout; le 3^e à Lierre, et l'état-major à Malines.
Le 8^e part le 7, et va à Anvers.
Le 9^e part le 8, et va à Gand.
Le 12^e part le 9, les 1^{er} et 2^e bataillons vont à Mons, le 3^e et le 4^e avec l'état-major vont à Tournay.
Le 3^e régiment de chasseurs à pied part le 7, il va à Gand.
La 12^e batterie d'artillerie va à Ypres; la 9^e à Vilvorde; la 8^e à Termonde; la 6^e à Ninove.

Les journaux de Paris ne nous ont point apporté des nouvelles d'Espagne postérieures à celles qu'ils avaient données hier. On a pu voir que l'avant-garde des Andalous de Las Navas était arrivée à Aranjuez, c'est-à-dire à 10 lieues de la capitale. Une correspondance a porté que ce chef avait arrêté sa marche vers Madrid à la suite de la promesse faite par le gouvernement d'une prompte convocation des cortès. Il est remarquable que le gouvernement français ne fasse rien publier sur cette importante affaire.

Les travaux du chemin de fer donnent une prodigieuse activité au roulage de Bruxelles sur Liège. *L'Organe du Commerce*, de Cologne, évalue, d'après sa correspondance belge, la partie des transports de Bruxelles à Liège, à 200 chevaux par jour. Il ajoute que le transport des laines, pour alimenter la manufacture de Verviers, dépasse toutes les prévisions.

Les notables de la commune de Tilff se sont réunis le 2 octobre pour élire un bourgmestre en remplacement de M. de Grady de Brialmont, décédé, deux conseillers et des suppléants. Ils ont nommé bourgmestre, à une très forte majorité, M. A. Neef de Sainval; membres du conseil, MM. M. Duchêne et F. Pirnay; suppléants, MM. H. Menton, T. Debouy et A. Lepailly.

Trois officiers napolitains résident depuis quelque temps à Liège, pour surveiller la livraison des fusils par suite d'un marché considérable d'armes de guerre conclu entre le gouvernement des Deux-Siciles et une maison de cette ville.

La session des états généraux à la Haye, doit coïncider avec la réunion de nos représentants et s'ouvrira le 21 octobre. On prévoit de vives discussions pour le paiement de la dette belge.

On lit ce qui suit dans un journal de cette ville : Vendredi dernier un chien atteint d'hydrophobie a porté l'alarme dans la commune de Grivegnée et dans le faubourg d'Amercoeur, en cette ville. Ce chien, d'une forte taille, s'est jeté sur une femme et deux enfants qu'il a mordus. Il a mordu également plusieurs chiens qu'on s'est empressé d'abattre.

On signale le sieur Pierre Lefebvre, âgé de 35 ans, cultivateur, domicilié en Jondry, commune de Grivegnée, comme ayant rendu dans cette circonstance un bien grand service. Cette homme généreux, qui depuis fort long-temps était à la poursuite du chien enragé, est parvenu à le tuer, après beaucoup d'efforts, au moyen d'un fusil non chargé dont il s'était muni; cette arme était courbée par suite de l'usage qui en a été fait si heureusement.

On écrit de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* : « On s'occupe beaucoup ici du bruit qui s'est répandu que le prince Adalbert, fils du prince Guillaume, qui est le frère du roi de Prusse, se mariera avec la belle et charmante princesse russe Olga; on ajoute même que si ce mariage s'effectue, il sera nommé roi de Pologne. Peut-être que cet arrangement serait de nature à contenter beaucoup d'opinions. Les manœuvres du camp de Kalisch se sont terminées au contentement des monarches; toutefois, quelques officiers supérieurs et des entrepreneurs ont été envoyés en Sibérie pour avoir commis des fraudes dans la distribution des vivres. »

Le général Fenig, se rendant à Bruxelles, a traversé jeudi dernier l'arrondissement de Valenciennes; l'ancien compagnon d'armes de Dumouriez a voulu revoir encore Montagne, son lieu de naissance; il y a séjourné, a visité le camp de Maulde et les rives de l'Escaut, qu'il dut franchir si subitement en 1795, avec Dumouriez et Louis Philippe, alors général de la république. (*Echo de la Frontière.*)

La force actuelle de l'armée autrichienne est de 395,000 hommes, en y comprenant les officiers. Il y a 239 généraux en activité, environ 10,000 officiers supérieurs et d'état-major, 31,200 officiers subalternes, 1,590 employés militaires et 70,000 chevaux.

On lit dans le *New-Iris-Mercury* : « On prépare en Angleterre deux nouvelles expéditions géographiques, l'une serait chargée de l'exploration de la Guyane anglaise, et aurait pour but principal de déterminer, d'une manière exacte, la géographie physique et ses districts centraux, et les liant aux positions relevées par les savans français dans l'est. »

L'autre serait destinée à pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique australe, par la baie de Lagoa, pour lier les découvertes des missionnaires dans le nord du cap de Bonne-Espérance, avec ce point du littoral, et peut-être même avec les sources du Zambèze et les établissemens portugais du centre, le long des rives de ce fleuve. »

On écrit de Rome, le 22 septembre, au même journal : Des moines et des familles espagnoles continuent à arriver ici. Comme elles sont en général peu fortunées on ne leur fait pas grand accueil. Les moines n'auraient pas été admis, ajoute le correspondant, s'ils n'avaient déposé le costume de leurs ordres; on voudrait éviter à Rome, que la populace ne s'enquière des motifs pour lesquels on chasse les moines de l'Espagne.

Le 1^{er} octobre, la 3^e compagnie commerciale pour les assurances contre l'incendie et sur la vie des hommes, a été constituée à Anvers devant le notaire royal Hanegraaf. On assure que les 30 millions sont presque entièrement réalisés. (*Eman.*)

On nous annonce que d'ici à peu de jours, le Gymnase Castelli, composé de trente jeunes acteurs, de l'âge de 6 à 12 ans, donnera dans notre ville quelques représentations. Les journaux de France font l'éloge de ces jeunes artistes.

STATISTIQUE. — ROUTES ET RIVIÈRES.

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE des Villes, Bourgs, Hameaux et Maisons isolées de la Province de Liège; vol. in-8° de 142 pages. (Voir aux annonces.)

Cet ouvrage, que vient de publier M. Despa, chef de division au gouvernement provincial de Liège, est un de ces livres qui ne promettent point à leurs auteurs une compensation du travail qu'ils ont coûté; un vif désir d'être utile peut seul engager à les entreprendre; l'aridité des recherches auxquelles M. Despa a dû se livrer, les documents si dépourvus d'intérêt qu'il a dû consulter pour remplir la tâche qu'il s'était imposée, et rendre cette nomenclature aussi complète et aussi exacte que nous la voyons, décèlent en lui une patience et une persévérance remarquables. Car on se tromperait, si l'on ne croyait y trouver qu'une liste par ordre alphabétique des villes, bourgs, villages et hameaux de la province de Liège; un tel travail n'eût été tout au plus propre qu'à satisfaire une vaine curiosité; l'auteur avait un autre but; son travail était éminemment utile, nécessaire; il contient des renseignements importants, présentés dans un ordre simple et méthodique.

Par l'inspection d'une seule ligne des tableaux contenus dans cet ouvrage, vous reconnaissez en un instant les chefs-lieux dont une commune ou même une maison isolée, dépendent sous le rapport de l'arrondissement judiciaire et hypothécaire, du district administratif, du canton de justice de paix, du canton de milice, du bureau de l'enregistrement et des domaines, enfin du contrôle et du bureau des recettes des contributions directes; au moyen de ces indications, et ici nous laissons M. Despa lui-même expliquer le but et énumérer les avantages de cette nomenclature, « on peut connaître immédiatement devant quel tribunal, devant quel juge

de paix, il faut se pourvoir contre l'habitant de la plus petite localité, près de quel conservateur des hypothèques il faut requérir une inscription ou demander des renseignements pour constater les charges qui grèvent une propriété, à quel commissaire de district ou de milice il faut s'adresser pour former un pourvoi administratif, et enfin à quel bureau de l'enregistrement ou des contributions on doit se rendre pour obtenir des notions soit sur un droit d'enregistrement, soit sur une cote des contributions. »

Tels sont, en effet, les renseignements importants que fournit le livre de M. Despa; chacun peut dès lors reconnaître son utilité, et apprécier le service que l'auteur a rendu au public en livrant à l'impression les fruits de ses laborieuses recherches.

Deux notices, qui ne sont pas aussi sans intérêt, terminent l'ouvrage; la première contient la description sommaire des rivières et des principaux ruisseaux qui coulent dans la province de Liège; l'auteur les suit dans leur cours; il indique leur longueur totale, ainsi que la surface de terrain qu'ils occupent; d'après lui, la Meuse parcourt, dans notre province, une longueur totale de 72,260 mètres, et occupe une surface de 1029 hectares.

Calculant alors son élévation au-dessus de l'Océan à Seilles, première commune de notre province, il trouve que cette élévation est de 79 m. 400. et à Lixhe, dernière commune, de 44 m. 750. il en résulte que la pente de la Meuse dans notre province est de 34 m. 650.

L'auteur indique ensuite les diverses communes que cette rivière traverse et les différens ruisseaux, au nombre de treize, qui, dans ce trajet, viennent mêler leurs eaux à celles de la Meuse, tels que la Mehaigne à Wanze, le Hoyou à Huy, le Bende à Ampsin, Loxhe à Hermalle-sous-Huy, des Awirs aux Awirs, de Ville en Court, vis-à-vis le Val-Saint-Lambert, le Cornillon à Seraing, le Rinory à Angleur, l'Ourte et la Légie à Liège, le ruisseau de Saive à Argenteau, celui d'Aaz à Hermalle-sous-Argenteau et enfin la Berwinne à Moulant.

La rivière d'Ourte parcourt sur le territoire de la province une longueur totale de 51,000 mètres, et occupe une surface de 250 hectares; en sortant du Grand-Duché de Luxembourg, elle atteint la province de Liège, en longeant la commune de Vieuville, à la rive droite, où elle reçoit le ruisseau de Logne, à Hamoir elle reçoit le Neblon, à Douxflamme la rivière d'Emblève, à Esneux le ruisseau de Ris d'Oneux, à Plainevaux celui du Fond de Martin, à Tilff celui de Gobry, à Chênée l'Ourte reçoit la rivière de la Vedre, à Grivegnée le ruisseau du fond de Belleflamme; en tout huit rivières ou ruisseaux qui viennent mêler leurs eaux à celles de l'Ourte, qui elle-même se jette dans la Meuse à Liège, sur la rive droite.

La seconde notice contient des renseignements sur les routes anciennes et modernes qui traversent la province de Liège; au nombre des routes anciennes, se présente d'abord la grande chaussée des Romains, qui se dirige de Namur vers Tongres; elle entre dans la province de Liège, par les communes de Wasseige et de Merdop, qu'elle sépare; elle traverse ensuite les communes d'Embressin et de Moxhe, longe celle de Villers-le-Peuplier, d'Avennes et de Lens-St-Remi, parcourt celle de Braive et de Tourinne, cotoie celle de Ligney, et traverse ensuite celles d'Omali, Hollogne-sur-Geer, Grandaxhe, Waremmes, Lantremange, Bergilez, Grandville, Oreye, pour entrer ensuite dans la province de Limbourg, en se dirigeant vers Tongres.

En seconde ligne vient la chaussée des Romains dite *Vieille-Chaussée*. Elle sort également de la province de Namur et entre dans celle de Liège, par la commune de Clavier, elle traverse celles de Terwagne, Strée et Ramelot; longe la partie Ouest d'Outrelouxhe, parcourt une partie de la commune d'Amay, et s'arrête au lieu dit *Ponthier*, près de la rive droite de la Meuse, vis-à-vis d'un gué, que beaucoup de personnes nomme *gué César* ou *gué des Romains*.

Cette route paraît avoir été construite pour établir une communication avec une autre chaussée, que l'on attribue aussi aux Romains, dont nous allons encore dire un mot; elle est connue sous le nom de *Chaussée Verte*; elle prend naissance à la partie Nord-Est de la commune d'Amay, près du point de jonction de la limite de Flône; elle traverse ensuite les communes de Jehay-Bodegnée, St. Georges, Horion-Hozémont, Jenette et Noville; elle longe en partie celles de Fexhe au-haut-Clocher, de Momalle et de Ereloux; elle passe à travers la partie Ouest de Kemexhe, longe les communes d'Odeur, de Crisnée, et entre dans la province de Limbourg en se dirigeant aussi vers Tongres.

On peut conclure de là, que, dans ces contrées, les routes anciennes avaient généralement leur direction vers Tongres, qui, comme on sait, était une des principales villes des Gaules du temps des Romains.

Quant aux routes modernes, telles que celles de Liège à Bruxelles, de Liège à Aix-la-Chapelle, vers l'Allemagne, de Liège à Tongres, celle de France se dirigeant vers Namur, etc., etc. l'auteur en trace la direction avec les mêmes développements; elles sont assez connues pour que nous croyons pouvoir nous dispenser de nous en occuper. Il n'en est pas de même des routes commencées et non encore entièrement exécutées, ainsi que de celles qui ne sont encore qu'en projet; nous allons en dire quelques mots.

En première ligne se présente la route de Huy à Tirlemont: le projet de cette route est adopté, divers travaux ont été adjugés et sont déjà exécutés. Elle part de Huy, au faubourg de Statte, elle traversera les territoires de Wanze, Authoit, Vinalmont, Warnant-Dreye, Vieux-Waleffe, Latine, Tourin, Braive, Lens-St-Remy, Villers-le-Peuplier et Hannut; de là elle sera continuée vers Tirlemont. Cette route est exécutée par voie de concession.

Vient ensuite la route de Bierset à Hannut. (Elle n'est encore qu'un projet; mais il est adopté.) Elle fera la continuation de la route de Liège à Bierset, qui existe déjà; elle partira du Péron de Bier-et; elle traversera les territoires de Voroux-Goreux, Fexbeau-Haut-Glocher, Roloux, Noville, Jenette, Limont, Bovenstier, Viemme, Celles, Holognes-sur-Geer, Darion, Geer, Abolens, Poucet, et viendra aboutir à Hannut.

Reste encore deux autres routes, celles de Battice à Aubel, et celle de Jemeppe au Dieren-Patar. La première part de Battice et traverse les communes de Thimister et de Clermont pour aboutir à Aubel. Cette route est construite jusqu'au lieu dit la Minerie. Elle va être prolongée jusqu'à Aubel. La dernière, celle de Jemeppe au Dieren-Patar, est destinée à lier la route de Liège à Huy, avec l'embranchement du Dieren-Patar; le projet de cette route est approuvé et les travaux sont adjugés. Elle partira de Jemeppe, traversera la commune de Mons, pour aboutir à l'embranchement du Dieren-Patar, commune de Holognes-aux-Pierres. Ces trois dernières routes seront, comme la première, exécutées par voie de concession.

Notice des jugemens de condamnation prononcés par le tribunal de simple police dans sa séance du 1^{er} octobre 1835.

Etalages non autorisés. — Quatre condamnations dont deux à une amende de 4 fr. 50 c. et deux à quinze francs (cas de récidive) plus les frais.

Exposition en vente de fruits non murs. — Condamnation à une amende de 4 fr. 50 c.

Tapages injurieux, rixes, etc. — Quatre condamnations: une à 15 francs, deux à 11 francs et la quatrième à 10 frs. d'amende et à 5 jours de prison (cas de récidive.)

Bains de rivière défendus. — Six condamnations à 1 franc d'amende chacune, plus les frais.

Cabaret ouvert après l'heure prescrite. — Une condamnation à l'amende de 4 frs. 50 c.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 4 octobre.

Décès: 4 garçons, 1 fille, 4 hommes, 2 femmes, savoir: Nicolas Loumose, âgé de 40 ans, cordonnier, domicilié à Cereche Heuseux, célibataire. — Marie Thérèse Fontaine, âgée de 75 ans, sans profession, rue Hors-Chateau, veuve de Lambert Brickman. — Marguerite Lambertmont, âgée de 47 ans, servante, rue Nassarie.

Du 5. — Naissances: 3 garçons, 6 filles.

Décès: 4 garçons, 1 fille, 4 hommes, 4 femmes, savoir: Nicolas Chaumont, âgé de 41 ans, armurier, faubourg St.-Leonard, époux en 2^e noces de Marie Thérèse Pissuise. — Catherine Marchal, âgée de 78 ans, cabaretière, rue Bassé-Wez, épouse de André Boyv. — Marie Agnès Thiry, âgée de 77 ans, journalière, rue des Croisiers, épouse de Jean François Coulon. — Thérèse Devillers, âgée de 75 ans, couturière, rue sur le Chaffour. — Marie Joseph Maquet, âgée de 49 ans, journalière, rue Porte aux Oies.

ANNONCES.

COUVENT DES CLARISSES

Les 8 et 9 présent mois, aux neuf heures du matin il sera procédé au Couvent des Clarisses, situé rue des Clarisses, à Liège, à la VENTE PUBLIQUE du MOBILIER dudit Couvent, consistant en quantité de Tableaux, entre autres des antiques, un Bénitier en marbre, Autels, des Bancs d'église. Batterie de cuisine en cuivre et en fer, Lingerie, grands Bacs à beurre en pierre; Bois de Lit, Armoires; Tables. Cellules, ces derniers objets en chêne très sec et sans sculpture, pouvant servir aux ébénistes, et quantité d'autres objets trop long à détailler. Argent comptant.

Les CREANCIERS de fene la dame veuve MOMMERTZ, en son vivant limonadière, rue Saint-Etienne à Liège, sont invités à se trouver samedi dix courant, aux 9 heures du matin, munis de leurs titres, au bureau de la justice des cantons sud et ouest, rue Mont-St-Martin, audit Liège. 314

HUILES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

UNE SERVANTE peut se présenter, faubourg St.-Gille n° 276.

JEUDI 8 OCTOBRE 1835, à 10 heures, ON VENDRA définitivement et sans aucune réserve, en l'étude du notaire PAQUE,

DEUX MAISONS SISES A LIEGE,
L'une rue du Pont-d'Avroy, n° 532, d'une largeur d'environ six mètres.
Et l'autre, rue d'Amay n° 644, d'une superficie de 120 mètres. Aux conditions que l'on peut voir chez le notaire. 298

Le JEUDI 29 de ce mois, 10 heures du matin, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain Pont.

Une MAISON avec cour cabinets deux caves etc., sise à Liège, rue Volière n° 155, près de l'église de St. Servais, joignant à MM. Alexandre et Florenille, et.
Un TERRAIN contigu à la dite maison de la largeur de sept mètres sur la rue et d'une profondeur de 18 mètres, très propre à y bâtir. On peut les acquérir de gre à gré avant le jour ci-dessus fixé et il y a grande facilité pour le paiement du prix. S'adresser au notaire PAQUE. 338

Un JEUNE HOMME instruit, qui voudrait se livrer à l'enseignement dans une position exceptionnelle et avantageuse, peut se présenter cette semaine au bureau du Courrier de la Meuse, où on lui donnera des renseignements ultérieurs. 340

BIENS SIS A LONGDOZ, COMMUNE DE LIEGE, A SURENCHERIR.

1^o Une pièce de jardin potager, sise en lieu dit: Elle-Bas-sanne, de la contenance de 1 verg. gr. 4 petites, adjudgée pour frs. 410
2^o Un autre jardin potager, sis au même lieu, mesurant 4 verg. gr. 5 pet., adjudgée pour 4940
3^o 7 verges grandes 15 petite, aussi de jardin potager, situées derrière la maison Conrady, adjudgées pour 4350
4^o Un pré, sis sur l'île de Longdoz, contenant une verge gr. 11 pet., adjudgée pour 245
5^o 2 verg. gr. 5 pet. de houblonnière, sises en Cornillon, adjudgées pour 1600
Jusqu'inclus le DOUZE OCTOBRE 1835, il pourra être fait une SURENCHERE D'UN 20^e sur chacun des terrains ci-dessus, par acte, à passer devant M^o PARMENTIER, notaire à Liège, qui a procédé à la vente provisoire des dits BIENS. 344

DURINGERS KURGEBAUDE, AUX BAINS DE WIESBADE, UNE LIEUE DE MAYENCE.

Les Actions originales de la Vente par Actions des Etablissements de plaisance et de conversation, dits DURINGERS KURGEBAUDE aux Bains de Wiesbale renommés dans toute l'Europe, et dont le premier tirage est fixé au 29 DECEMBRE 1835, se distribuent à raison de FRANCS 20 la pièce et sur CINQ prises ensemble la SIXIEME gratis avec Prospectus et Dessin.
Pour tout ce qui concerne cette Vente s'adresser directement à

L'Administration générale de LÉOPOLD DEUTZ et Cie., Banquiers à Mayence s. l. Rhin

GRAND ET BEL ETABLISSEMENT, SITUÉ A SAMSON, PRÈS DE NAMUR. A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

Ce bel ETABLISSEMENT situé à Samson, à 2 lieues de Namur, sur la route de cette ville, à Liège, est composé: 1^o D'une BELLE et vaste MAISON de maître, avec remises, écuries, etc.
2^o De deux polissoirs, pour carreaux en pierre;
3^o D'un laminoir pour le plomb;
4^o D'une batterie à chanvre;
5^o D'une scierie à marbre, le tout mû par un excellent coup d'eau;
6^o Et douze boumiers de jardins, prairies et bois, joignant l'établissement, dans ce bois se trouvent quatre carrières en activité et l'emplacement nécessaire, pour en établir deux nouvelles.
L'acquéreur trouverait de grands avantages à reprendre le commerce des propriétaires actuels, de qui il pourrait conserver les chalandes.
S'adresser pour traiter au notaire DELVIGNE, rue de Bruxelles, n° 105, à Namur. 233

MAISON à VENDRE, ayant deux entrées, l'une au quai de la Sauvenière, n° 817; et l'autre rue Basse-Sauvenière. Elle est composée de 2 pièces et d'une cuisine au rez de chaussée, deux petites caves, trois pièces au 1^{er} étage, 2 au 2^e étage et 4 petites pièces au 3^e, pompe et cour. S'ad. à M. NOSSENT, avocat, quai de la Sauvenière, n° 9, pour connaître le prix et les conditions de la vente.

BIOGRAPHIE LIEGEOISE, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Beeldelievre.
La Biographie Liégeoise formera un volume in-8^o imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.
Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se composera de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.
On souscrit au bureau du Politique.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIEGE.

NOMENCLATURE ALPHABETIQUE DES VILLES, BOURGS, VILLAGES, HAMEAUX et MAISONS ISOLÉES de la province de Liège; avec l'indication du ressort dont dépend chaque localité, tant sous le rapport judiciaire et hypothécaire, que sous celui administratif; suivie de notices sommaires sur les RIVIERES, les RUISSEAUX et les ROUTES dans la province; par L. J. DESPA, chef de division au gouvernement provincial.
Un vol. in-8^o de 142 pages 4 fr. 80. 324

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le JEUDI 8 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, sur la place du Marché à Liège, on VENDRA garde-robe avec buffet à glaces, secrétaire, tables, chaises, services en porcelaine dorée, cristaux et autres objets.
Argent comptant. ENGLEBERT, h. 342

ON TROUVE CHEZ GILON-NOSSENT, RUE DU PONT-D'ILE, N° 32,

Un très-bon choix de Parfumerie Française et Étrangère, savoir: Extrait de Portugal de Houbigant-Chardin, idem de Riban, de Montpellier. Véritable Eau de Ninon, Eau de Botot, Crème Balsamique du sieur Grenon, pour faire disparaître les boutons et les taches de rousseur; Savon Onctueux de Demarson, Poudre de Ceylan, Poudre de Charlard pour les dents, Maotcha original de Chine, précieux pour les dents, Poudre du Iiban, Pulvériser pour teindre les cheveux, véritable Graisse d'ours canadienne, Fluide de Jara, véritable Macassar, régénérateur précieux pour les cheveux.
On tient au même n° les Eaux de Fleurs d'Orange d'Hyères, en Provence, les Eaux de Cologne de tous prix, Eau de Lavande, Eau de Rose, Eau de Mouseline, Crème d'Amande, Pommade et Huile antique de toute odeur et de tout prix, Cire à Monstacie, Bougies et Tablettes de Savon Transparents, et généralement tout ce qui concerne la parfumerie.

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 3 OCTOBRE.

Dette active.	54 5/8	Rente française.	00 0/0
" différée.	0 00/00	Métalliques.	99 5/8
Billet de chance.	24 7/16	Russie, H. et C.	000 0/0
Syndic. d'amor.	94 1/2	Esp. rente perp.	00 0/0
" 3 1/2.	00 0/0	Naples falcouiel.	00 0/0
Soc. de comm.	114 1/2	Brésiens.	86 1/4

ANVERS, LE 5 OCTOBRE. CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	1/2 0/0 perte		
Rotterdam.	5/8 0/0 perte		
Paris p ^r fr. 100.	fl. 47 3/8	P fl. 47	A 46 7/8
Lond. p ^r Estr.	fl. 12 15	fl. 12 06 1/4	A
Hamb. p ^r 40 MB.	35 5/16	A 35 1/8	A 35 0/00
Bruxelles.			
Gand.			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			n° fl. 500		151
D'ANVERS.			BRÉSIL.		
Dette act.	5	104 3/4	E. à L. 1824		86 0/0
" différ.	43		A ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	30 3/4
Emp. 48 m.	5	101	R. P. à Am	5	30 3/4 et A
A. B. 1835.			Emp. 1831.		44 1/4 et P
Ac de la B.			Dette diff.		13 3/4
HOLLANDE.			Cortès à P.		29 à 29 1/8
Dette act.	2 1/2		" à L.		29 à 29 1/8
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A et 99	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 3/4 et A	Cert. Falc.	5	94 5/8
Lots fl. 100.		254	A ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.	4	418	P Levée 1832	5	101
" fl. 500.	4	702	P à An. 1834	5	97 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300		122 0/0			

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

Em. R., finct.	400 3/4 A 7/8	Naples.	91 3/8	A
" pri. 1 moi.	101 1/4 dt P	Rome.	101 0/0	
Dette active.	53 1/4 A	Bres. Rothsc.	85 5/8	
E. de 1832.	98 1/2 99 P	E. Ardo. 1835.	42 0/0	
Act. Soc. Gén.	810 0/0 A	Emp. Guebh.	31 P 30 3/4 A	
S. de c. de cyr.	136 0/0 A	P. à Amst.	34 P 30 3/4 A	
Banq. de Belg.	110 0/0 P	Rin cour.	00 0/0	
S. du c. de S. O.	111 0/0	D. différée.	44 1/4 1/2	P
S. Hauts Four.	113 1/4	Cortès à Par.	29 1/4 1/2	P
Banq. fonc.	96 3/4 P	" à Londr.	00 0/0	
S. du Cha. Flenu.	111 3/4 A	Coup. Cortès.	00 0/0	
Gal.-Rus. ad. Br.	49 0/0			
Dette act. H. d.	54 0/0			
Synli. d'amort.	00 0/0	Amsterdam.	0/0 0/0	
Loisr. av. coup.	99 0/0	Londres et.	00 00 0/0	
" inscript.	103 0/0	" 2 mois.	00 00 0/0	
Métalliques.	102 5/8 A	Paris.	0/0 av.	

MARCHÉ. Liège, le 5 octobre. — Froment, l'hectolitre, 14 60 seigle 9 58.

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 3 ET 4 OCTOBRE.
Le si. franc Alfred Lion, cap. Teson, ven. du Havre, ch. de coton.
Le brick anglais Hero, c. Metchill, v. de St-Domingue, ch. de coton et café.
Le schooner anglais Mary Ann, c. Todringham, ven. de Londres, ch. de riz et huile.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège